

Procès-Verbal

Conseil d'administration du 10 octobre 2022

Nombre de membres : 9

Présents : 5

Absents et excusés : 0

Procurations : 4

Le 10 octobre 2022, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Feyzin dûment convoqués le 3 octobre 2022, se sont réunis en session ordinaire, Salle des mariages à 11 h 00, sous la présidence de Madame Murielle Laurent, Présidente.

PRESENTS :

Murielle Laurent, René Farnos, Maria Ferreira, André Floris, Marie-Claude Giroud

ABSENT(S) EXCUSE(S) ayant donné mandat de vote :

Claudine Caraco à Murielle Laurent, Mireille Sanchez à André Floris, Béatrice Mouton à Maria Ferreira, Denise Chanellière à Marie-Claude Giroud

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles et à l'article L.2122-23 du CGCT, un relevé détaillé des actes, accomplis dans le cadre des délégations de pouvoir qui lui ont été confiées, a été transmis aux membres du Conseil d'Administration. Madame la Présidente a répondu oralement aux questions relatives à ces décisions.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 septembre 2022 a été adopté à l'unanimité.

N° 1 : Fixation du tarif invité au repas des aînés

La Présidente rappelle au Conseil d'Administration qu'à l'occasion du repas de fin d'année où se retrouvent les feyzinois de plus de 73 ans, ceux-ci ont la possibilité de se faire accompagner gracieusement par leur conjoint, ou, de façon payante, par un invité de leur choix. Ceux-ci doivent alors s'acquitter d'un montant correspondant au coût réel du repas.

Il est demandé au Conseil d'Administration de fixer le tarif d'un repas invité à 38 euros pour 2022.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :
-décide de fixer le tarif d'un repas invité à 38 € pour 2022.**

N° 2 : Restauration collective seniors "La Guinguette" - Révision des tarifs au 1er janvier 2023

La Présidente rappelle au Conseil d'Administration que le restaurant « La Guinguette » fonctionne cinq jours par semaine (du lundi au vendredi) afin de répondre à la demande des retraités et pour continuer à prévenir les risques liés à l'isolement. Comme chaque année, il convient de procéder à la révision des prestations « Restauration seniors au foyer restaurant « La Guinguette ».

Il est proposé l'application d'un taux de progression moyen de 2 % modulé sur chaque tranche de participation fixée en fonction des ressources mensuelles réévaluées chaque année.

Un tarif est suggéré pour la prestation en tenant compte des ressources des personnes :

Personne seule	Foyer	Tarifs
< ou = à 800 € (ASPA)	< ou = à 1242 € (APSA)	5,20 €
de 801 € à 962 €	de 1243 € à 1443 €	5,40 €
de 963 € à 1063 €	de 1444 € à 1556 €	5,55 €
de 1064 € à 1154 €	de 1557 € à 1597 €	6,25 €
> ou = à 1155€	> ou = à 1597 €	6,85 €

Le tarif pour le restaurant inclut le vin, le café, le goûter.

Le rapporteur précise qu'il est nécessaire de fournir l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver cette révision de tarifs qui sera applicable au 1er janvier 2023.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-approuve la révision de tarifs de la restauration collective seniors « La Guinguette » qui sera applicable au 1er janvier 2023.

Fait à Feyzin, le lundi 5 décembre 2022

La Présidente,



Murielle LAURENT

Le secrétaire de séance,



René FARNOS